



SYndicat de Rivières Brévenne-Turdine (SYRIBT)

117 rue Passemard - BP 41 - 69592 l'Arbresle cedex - tél. 04 37 49 70 85 • fax. 04 37 49 70 94

CONTRAT DE RIVIERES / PAPI BRÉVENNE-TURDINE

**Diagnostics de vulnérabilité aux inondations pour les biens à usage d'habitation
et les lieux publics**



CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES – C.C.T.P

Date d'engagement de la procedure

Jeudi 25 avril 2013

Date et heure limite de reception des offres

Vendredi 24 mai 2013 a 12h00

Numero du marche

03/2013

SOMMAIRE

DATE D'ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE	1
DATE ET HEURE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES	1
NUMERO DU MARCHÉ	1
ARTICLE 1 - OBJET DU MARCHÉ.	3
ARTICLE 2 - CONTEXTE.	3
2.1 - LE BASSIN VERSANT BREVENNE-TURDINE	3
2.2 - LES DEMARCHES DE GESTION A L'ECHELLE DU BASSIN VERSANT	4
2.3 - LA PROBLEMATIQUE	5
2.4 - LA STRATEGIE RETENUE POUR LA CONDUITE DES DIAGNOSTICS DE VULNERABILITE	5
2.5 - LES DONNEES DISPONIBLES	5
2.6 - OBJECTIFS DE LA PRESTATION	6
ARTICLE 3 - CONTENU DE LA MISSION.	7
3.1 - IDENTIFICATION CLAIRE DES PERSONNES A CONTACTER	7
3.2 - ASSISTANCE DANS LA CAMPAGNE DE COMMUNICATION	7
3.3 - REALISATION D'UN PROTOCOLE ET DE DIAGNOSTICS PILOTES	7
3.4 - REALISATION DES DIAGNOSTICS	8
ARTICLE 4 - CONDITIONS DE REALISATION.	8
4.1 - CONCERTATION	8
4.2 - DELAIS D'EXECUTION	9
4.3 - SUIVI ET VALIDATION DU TRAVAIL	9
ARTICLE 5 - RENDU DE LA PRESTATION.	9
ANNEXES	11
ANNEXE 1 : FICHE ACTION PAPI : DIAGNOSTIC DES HABITATIONS	11
ANNEXE 2 : FICHE ACTION PAPI : DIAGNOSTICS DES LIEUX PUBLICS	13
ANNEXE 3 : LISTE DES ECHELLES INSTALLEES SUR LE BASSIN VERSANT	15
ANNEXE 3: CAHIER DES CHARGES SPECIFIQUE AUX DONNEES SIG	16
CAHIER DES CHARGES SIG	16
PREAMBULE	16
ARTICLE1 : BASE DE DONNEES	16
ARTICLE2 : ARBORESCENCE DES DONNEES	16
Tables :	19
Documents :	19
Exports :	19
ARTICLE3 : PROJECTION	19
ARTICLE 4 : DICTIONNAIRE DE DONNEES	19
ARTICLE 5 : METADONNEES	20

ARTICLE 1 - OBJET DU MARCHÉ.

Le présent marché a pour objet la réalisation de diagnostics pour les bâtiments situés en zone inondable (habitations, bâtiments publics), et la fourniture de préconisations d'aménagement permettant de réduire leur vulnérabilité (adaptation des techniques constructives et du choix des matériaux, aménagement du bâtiment, adaptation des équipements, dispositifs de protection temporaire, mesures organisationnelles). Le diagnostic sera entièrement financé par le SYRIBT et sera basé sur le volontariat des propriétaires.

ARTICLE 2 - CONTEXTE.

2.1 - Le bassin versant Brévenne-Turdine

La Brévenne, la Turdine et leurs nombreux affluents structurent le territoire, avec un réseau hydrographique très ramifié (environ 160 km de cours d'eau). La Brévenne est l'affluent principal de l'Azergues, elle-même affluent de la Saône, et draine un territoire de 440 km². La Brévenne prend sa source à Maringes, à 439 mètres d'altitude et s'écoule sur une trentaine de kilomètres avant de confluer à Lozanne avec l'Azergues. Elle est rejointe à l'Arbresle par la Turdine, qui prend sa source à 700 m d'altitude sur la commune de Joux. Leur parcours se fait essentiellement dans des secteurs ruraux où s'exercent des activités agricoles, avec cependant des traversées de zones urbaines (Sainte-Foy-l'Argentière, l'Arbresle-Sain-Bel, Tarare-Pontcharra).

Le thème de la gestion hydraulique du bassin versant est très présent dans les préoccupations locales. En effet, le bassin est régulièrement soumis à des crues qui touchent la population locale, la dernière datant du 2 novembre 2008, et l'objectif affiché du PAPI Brévenne-Turdine est d'essayer de mieux gérer le risque inondation et notamment d'essayer de réduire la vulnérabilité des biens exposés au risque inondation.

La Brévenne et la Turdine sont des rivières à forte tendance torrentielle qui se caractérisent par des crues violentes et rapides. Ces crues entraînent des modifications naturelles importantes des lits mineur et majeur du cours d'eau. Ces cours d'eau, et en particulier la Brévenne, ont fait l'objet dans les années 80 d'aménagements lourds (recalibrage, rectification, endiguement, remblaiements, protection et fixation des berges...) sur une grande partie de leur linéaire. La quasi disparition de zones naturelles d'expansion des crues qui en a découlé a des conséquences néfastes et favorise l'augmentation des vitesses et de la violence d'écoulement.

Les crues sont récurrentes sur le bassin versant. Parmi les plus marquantes, on peut citer celles de :

- **Mai 1983** : jusqu'à celle de novembre 2008, elle constituait la plus grosse crue connue sur le bassin versant. D'après les estimations des études hydrauliques menées ces dernières années, les débits étaient de l'ordre de 100m³/s sur la Turdine à l'Arbresle et de 125 m³/s sur la Brévenne à Sain-Bel.
- **Juin 2000** : l'évènement correspond à une crue torrentielle liée à un orage d'été. La station de l'Arbresle sur la Turdine a mesuré un pic de crue de 69,5 m³/s alors que la station de Sain-Bel sur la Brévenne a indiqué 84,7 m³/s. L'occurrence a été estimée à une crue vingtennale sur la Turdine et la Brévenne, mais les dégâts matériels ont été très importants.

- **Décembre 2003** : la crue de 2003 a été inférieure aux deux crues précédentes car l'occurrence a été estimée comme étant inférieure à une crue vingtennale. Pour autant, la crue a été rapide sur la Brévenne et la Turdine. L'évènement pluvieux à l'origine de la crue se caractérise par sa longue durée (2,5 jours) et ses fortes précipitations (> 100 mm, soit deux fois plus que la moyenne). Les pics de crue enregistrés ont été de l'ordre de 75 m³/s sur la Brévenne.
- **Novembre 2008** : sur le bassin de la Brévenne, c'est la plus grosse crue connue (hauteurs d'eau de 50 à 80 cm supérieures à celles de mai 1983). Sur le bassin de la Turdine, elle a été environ équivalente à celle de 2003. Les pluies de novembre se sont abattues sur des sols déjà saturés en eau (phénomène pluvieux la semaine d'avant), favorisant le ruissellement et la montée très rapide des eaux des cours d'eau. L'occurrence estimée de cette crue est de l'ordre de 150-170 ans sur la Brévenne.

Dans ce contexte, un Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation (PPRNI) a été arrêté par les services de l'Etat le 22 mai 2012 et sur l'ensemble des 47 communes du bassin versant Brévenne-Turdine. Le zonage réglementaire prend comme référence la crue de novembre 2008 sur la Brévenne (supérieure à la crue centennale modélisée en 2007 pour l'établissement du PPRNI) et la crue centennale modélisée sur la Turdine. Ce document préconise un certain nombre de mesures de réduction de la vulnérabilité.

Cette thématique constitue donc une priorité d'action pour le SYRIBT.

2.2 - Les démarches de gestion à l'échelle du bassin versant

Suite à un premier contrat de rivières entre 1996 et 2002, une période de bilan puis de réengagement dans une démarche contractuelle se sont succédés. Le SYRIBT a été créé en janvier 2006 pour être la structure porteuse du contrat de rivières Brévenne-Turdine et le maître d'ouvrage de travaux de restauration des cours d'eau.

La réalisation de huit études préalables (en 2006-2007) a permis de préparer le programme d'actions du second contrat de rivières Brévenne-Turdine, qui a été agréé par le Comité du Bassin Rhône-Méditerranée le 26 juin 2008 et signé officiellement le 17 octobre 2008.

Celui-ci s'articule autour de 5 axes dont le volet B2 qui vise la gestion des inondations.

Le syndicat de porte également depuis le 12 juillet 2012 un Plan d'Actions de Prévention des Inondations. C'est un outil de contractualisation entre l'Etat et les collectivités territoriales qui a pour objet de **promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation** en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement.

Celui-ci se décline selon 7 grands axes :

- Axe I : amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
- Axe II : surveillance, prévision des crues et des inondations
- Axe III : alerte et gestion de crise
- Axe IV : prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme
- Axe V : actions de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes

- Axe VI : ralentissement des écoulements
- Axe VII : gestion des ouvrages de protection hydrauliques

L'action proposée ici est **inscrite dans l'axe V.**

2.3 - La problématique

Le bassin versant Brévenne-Turdine est soumis à d'importants risques d'inondation. Les crues qui affectent le territoire sont violentes, rapides et caractérisées par des temps de concentration courts. L'avertissement des populations est difficile et les dégâts matériels et économiques suite à une crue sont souvent considérables. Des arrêtés de catastrophe naturelle « inondations » ont d'ailleurs été pris à plusieurs reprises ces dernières années.

L'objectif du SYRIBT, dans le cadre de la mise en œuvre du PAPI Brévenne-Turdine, est d'aider la population à se préparer pour faire face à une éventuelle inondation et à aménager les bâtiments de façon à limiter les dégâts potentiels.

2.4 - La stratégie retenue pour la conduite des diagnostics de vulnérabilité

Les inondations resteront, et ce malgré les actions de réduction de l'aléa conduite par le SYRIBT, une problématique importante sur le bassin. Le syndicat a pris le parti de ne pas sur-protéger les zones habitées grâce à de gros ouvrages de protection et de retourner vers un fonctionnement plus naturel du cours d'eau en ré-ouvrant des zones naturelles d'expansion de crues et en redonnant de l'espace au cours d'eau. Face à ces choix, il apparaît nécessaire de jouer sur la vulnérabilité des biens. Il est important que la population ait conscience du risque et qu'elle soit au maximum préparée. Ces diagnostics doivent permettre de cibler les points faibles et de trouver des solutions qui permettront de limiter les dégâts.

2.5 - Les données disponibles

Le bassin versant Brévenne-Turdine a fait l'objet de nombreuses études hydrauliques. L'élaboration du PPRNi constitue d'ailleurs une source importante de données (carte d'aléas de la crue de novembre 2008, modélisation hydraulique, localisation des enjeux,...). Parmi les études existantes, on retrouve:

ETUDES GLOBALES

- Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le programme de restauration hydraulique et écologique du bassin versant Brévenne-Turdine, 2009, Hydratec.
- Modélisation des aléas de la Brévenne suite à la crue de novembre 2008, 2009, Géoplus Environnement.
- Expertise post-crue du 02 novembre 2008, 2008, Dynamique Hydro/Hydrétudes.
- Etude de modélisation des écoulements et cartographie de l'aléa – PPRI Brévenne-Turdine, 2008, Géoplus.
- Programme de restauration hydraulique et écologique du bassin versant Brévenne-Turdine, 2007, Burgéap.
- PPRI Brévenne-Turdine – Etude historique et géomorphologique, 2006, Ginger Environnement
- PPRNi Brévenne –Turdine : Document réglementaire officiel
- Expertise post crue du 2 décembre 2003 - bassin versant Brévenne-Turdine, 2004, Géoplus.
- Etude hydraulique, 1993, CNR/AIF/ALDEV.

ETUDES LOCALES

- Etude hydraulique sur la commune de l'Arbresle, BURGEAP.
- Etude hydraulique de la zone industrielle du Mortier, 2005, Cédrat Développement.
- Rivières Brévenne, Turdine et Trésoncle - Crue du 10 juin 2000 - Diagnostic post crue et mesures conservatoires, 2001, INGEDIA
- Etude hydraulique de la Turdine en amont de l'Arbresle, 1999, CNR.
- Etude hydraulique de la Turdine à l'Arbresle, 1998, CNR.
- Etude hydraulique de la Brévenne à l'Arbresle, 1996, CNR.
- RN7 - déviation de Pontcharra/Turdine - étude hydraulique, 1985-1986, CETE Lyon.

Le SYRIBT, de par ses compétences, s'occupe de la mise en place et de l'entretien des repères communaux de crues.

Le bassin versant est couvert par un réseau humain d'alerte baptisé « le réseau sentinelles ». De façon à faciliter la surveillance par les sentinelles, des échelles limnimétriques ont été installées sur le bassin. Elles ont été équipées avec des plaques « ALERTE » et « VIGILANCE » qui marquent les niveaux clefs du déclenchement de l'alerte.

La présente étude fera appel aux données existantes, suffisamment nombreuses et récentes. Aucune modélisation hydraulique ne sera envisagée pour répondre à la demande du maître d'ouvrage.

2.6 - Objectifs de la prestation

Le SYRIBT propose aux habitants ou aux collectivités vivant en zone inondable des diagnostics de leurs bâtiments de façon à en cibler les points faibles en cas d'inondation.

Le diagnostiqueur établira un rapport détaillant ces points et proposera une liste de mesures chiffrées et hiérarchisées pour répondre à ces problèmes.

La prestation s'articulera ainsi en plusieurs étapes :

- 1) Identification claire des personnes à contacter
- 2) Assistance dans la campagne de communication
- 3) Réalisation d'un protocole de visite et de diagnostics pilotes
- 4) Réalisation des diagnostics

ARTICLE 3 - CONTENU DE LA MISSION.

3.1 - Identification claire des personnes à contacter

Le prestataire devra dans un premier temps faire la synthèse des données existantes (études hydrauliques, PPRNi, cadastres des communes) afin de définir précisément les enjeux concernés par commune :

- Identification des habitations concernées et des propriétaires (zones rouges et bleues du PPRNi en priorité)
- Identification des lieux publics exposés

Une vérification sur le terrain sera nécessaire de façon à confirmer la liste établie à partir des études.

Un premier inventaire des propriétaires des biens situés en zone inondable a déjà réalisé et il sera fourni au prestataire comme base.

A l'issue de ce travail, le prestataire devra fournir une localisation sous SIG (table Map info en Lambert 93) des bâtiments avec toutes les informations associées (adresse, nom du propriétaire, type de bâtiments, etc...). Cette table sera par la suite complétée lors des diagnostics (nombre de personnes exposées au risque, nom et coordonnées téléphoniques des occupants, degré de vulnérabilité du bâtiment, etc...)

3.2 - Assistance dans la campagne de communication

La communication constitue la clef de la réussite de la démarche. Le prestataire devra donc assister le SYRIBT pour concevoir une campagne de communication.

Le SYRIBT se chargera de la mise en place de cette campagne mais attend du prestataire des idées et une réelle expérience dans ce domaine.

Le prestataire définira un calendrier d'actions à mettre en place ainsi que des fiches actions détaillées (ex : mise en place de réunion publique, envoie de documents de communication, etc...). Le prestataire assistera aussi le syndicat dans l'élaboration des documents de communication en l'aiguillant dans les choix.

Tous les frais afférents à cette campagne seront à la charge du SYRIBT.

3.3 - Réalisation d'un protocole et de diagnostics pilotes

Le diagnostic est une étude personnalisée qui doit prendre en compte les caractéristiques locales de l'aléa, du bâti (construction, installations) et de son occupation (habitants, mobilier) pour proposer des solutions adaptées à des cas toujours particuliers.

La réalisation du diagnostic de vulnérabilité aux inondations exige donc des compétences variées :

- Connaissance du phénomène inondation (hydraulique, hydrologie, caractéristiques de l'aléa local)
- Connaissance de la construction (techniques, coûts, particularités locales,...)
- Retour d'expérience sur les dégâts causés par les inondations (type de dégâts, estimations financières,...)
- Connaissance de la réglementation et des ressources documentaires existantes concernant les zones inondables.

Le prestataire devra à ce stade proposer un protocole de diagnostic (mode de calcul de hauteur d'eau atteinte, déroulement de la visite, proposition pour les rapports de rendu).

Le SYRIBT trouvera alors 4 propriétaires volontaires et deux collectivités de façon à pouvoir tester cette méthodologie.

Le prestataire assistera le SYRIBT dans le choix des sites pilotes de façon à pouvoir couvrir au mieux les différentes situations pouvant se présenter.

Après réalisation des 6 diagnostics pilotes par le prestataire (le SYRIBT assistera à ces diagnostics), une réunion bilan sera organisée afin d'ajuster la méthodologie.

3.4 - Réalisation des diagnostics

Sur la base de la méthodologie testée et finalisée grâce aux diagnostics pilotes, le prestataire devra réaliser les diagnostics.

La réalisation des diagnostics sous-entend plusieurs étapes :

- Prise de contact avec les prioritaires pour fixer les rendez-vous de visite
- Visite et réalisation des diagnostics
- Rendu des rapports (au plus tard un mois après la visite). Ceux-ci seront restitués aux propriétaires lors d'une seconde visite par le prestataire de façon à pouvoir exposer les conclusions.

Le nombre de diagnostics à réaliser a été estimé à

- 300 habitations au maximum
- 20 lieux publics (salle des fêtes, gymnase, etc...)

Cette prestation pourra s'étendre sur 30 mois maximum.

ARTICLE 4 - CONDITIONS DE REALISATION.

4.1 - Concertation

Le chargé d'étude devra accorder dans son travail une large part à la concertation avec :

- L'équipe et les élus du SYRIBT
- Les partenaires du PAPI (élus locaux, DDT, DREAL, CG 69)

- Les associations locales de riverains

4.2 - Délais d'exécution

La durée du marché est fixée à 30 mois maximum à partir de la notification de celui-ci.

4.3 - Suivi et validation du travail

Le prestataire informera et rendra régulièrement compte de son activité à la chargée de mission PAPI. Ainsi, de façon mensuelle, les rapports de diagnostics réalisés seront envoyés au SYRIBT et un tableau de suivi sera rempli au fur et à mesure et transmis à la même échéance.

Différentes étapes de suivi et de validation du travail sont également prévues au cours de l'étude. Ainsi, on peut prévoir 6 réunions :

- Une réunion de lancement
- Une réunion de présentation de la méthodologie et de préparation des diagnostics pilotes et de la table SIG proposée
- Une réunion de travail sur la campagne de communication
- Une réunion de bilan et d'ajustement suite aux diagnostics pilotes
- Deux réunions de suivi pendant la phase de diagnostics

ARTICLE 5 - RENDU DE LA PRESTATION.

Le prestataire mettra à disposition du SYRIBT l'ensemble des données qu'il aura recueillies (cartes, photographies, compte-rendu des rendez-vous et réunions,...).

L'échange et le rendu des données SIG se fera conformément à l'annexe 5 ci-après nommée « cahier des charges SIG ». Le SYRIBT accordera une grande importance au respect de ces principes.

Le rendu attendu de la prestation est a minima le suivant :

- Un rendu SIG : la table reprenant les bâtiments situés en zone inondable (bleue et rouge) avec le nom des propriétaires et toutes les informations accumulées lors des visites (cf article 3.1 ; validation de cette table lors de la réunion de présentation de la méthodologie).
- Un rapport de présentation de la méthodologie « diagnostics pilotes »
- Un rapport de présentation de la méthodologie finalisée
- Un document regroupant l'ensemble des rapports de visite

Fait en un seul original

Mention manuscrite "Lu et approuvé"

A _____, le

Signature et cachet de l'entreprise

ANNEXES**Annexe 1 : Fiche action PAPI : Diagnostic des habitations**

AXE 5	Actions de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes			
Objectif	Réduire la vulnérabilité des bâtiments à usage d'habitation	Fiche action n°	V-3	
Action	Diagnostics de vulnérabilité des biens à usage des habitations	Communes concernées		
		Toutes		
Milieu concerné	Maître (s) d'ouvrage	Programmation	Priorité	Coût € TTC
Brévenne et Turdine	SYRIBT / Communes	2013-2015	1	66 000

Présentation générale

De nombreuses habitations ont déjà subi des inondations de grande ampleur lors des récentes crues (Décembre 2003 et Novembre 2008). La mise en place de diagnostics de vulnérabilité aux inondations devrait permettre à chaque habitant de prendre connaissance des préconisations techniques qu'il faudrait mettre en place pour diminuer les dégâts causés par les inondations.

L'opération proposée concerne les bâtiments à usage d'habitations situés en zone d'aléa fort (cf zonage PPRI). Le Plan de Prévention des Inondations (PPRI) Brévenne Turdine est en cours d'approbation. Il ne rendra pas obligatoire ce genre de diagnostics, mais cette action est en totale cohérence avec l'esprit prise de conscience et « culture du risque » que les élus locaux souhaitent inculquer à la population.

Descriptif de l'action

Le diagnostic de vulnérabilité aux inondations a pour objectif principal de répondre aux questions que l'habitant se pose. Il doit réunir un maximum d'informations sur l'aléa « inondation » local : niveau maximum dans le bâtiment, pièces touchées, vitesse et mode d'entrée d'eau, modalités d'alerte... Il doit aussi faire le bilan des dégâts que peut subir le bâtiment et les risques que courent ses occupants. Enfin, sur cette base, il doit établir une liste de préconisations techniques chiffrées et hiérarchisées.

L'objectif ici est de motiver le habitants à faire ce diagnostics en le rendant entièrement gratuit pour eux (prise en charge par le SYRIBT et les communes). Ils auront ainsi connaissance des travaux à réaliser et pourront plus aisément se lancer dans l'étape suivante qui est la réalisation de ces travaux (cf fiche action n°V-4). Ces travaux seront à la charge des particuliers et un certain nombre seront rendus obligatoires par le PPRNi.

Le but est d'alléger le prix global de l'action pour les particuliers de façon à toucher le maximum de la population.

DEVIS ESTIMATIF :

En zone d'aléa fort, il y environ **300 bâtiments** sur le bassin versant. Après consultation de l'EPTB Saône-Doubs, qui réalise souvent ce type de diagnostics, entre **50 et 80%** des propriétaires souhaitent, en général, que ce diagnostic soit réalisé chez eux : 200 bâtiments ont donc été retenus pour l'estimation.

Le coût d'un diagnostic est estimé à **330€ TTC**. Il tient compte du prix du diagnostic lui-même mais aussi de tous les frais annexes (réunions d'animation préalables, documents de communication, rendus papiers, etc.)

COÛT TOTAL 200 X 330 = 66 000€ TTC

Objectifs visés

L'objectif visé est de diminuer significativement les inondations dans les bâtiments à usage d'habitations et de limiter ainsi les dégâts humains et matériels en cas de crues tout en évitant d'aggraver le phénomène de crue en aval.

LISTE DES ENJEUX :

- Connaissance de la vulnérabilité et propositions de réduction sur **300 habitations situées en aléa fort**

Plan de financement

Intitulé opération	Maîtres d'Ouvrage	Coût Total € TTC	Financeurs	Montant € TTC	%
Mise en place de diagnostics de vulnérabilité aux inondations pour les habitations situées en zone d'aléa fort	SYRIBT / Communes	66 000	Etat FPRNM	33 000	50
			Région Rhône-Alpes (via CRBT)	19 800	30
			SYRIBT/communes	6 600	20

Phasage prévisionnel

Début prévu le 01/01/2013 pour 3 ans terminé en 2015.

Indicateurs d'évaluation

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation des résultats
Diagnostics de vulnérabilités aux inondations des habitations	- Nombre de diagnostics réalisés	-Coût total de l'opération	-% de diagnostics réalisés par rapport à la totalité (300)

Annexe 2 : Fiche action PAPI : Diagnostics des lieux publics

AXE 5	Actions de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes			
Objectif	Réduire la vulnérabilité des bâtiments publics	Fiche action n°	V-7	
Action	Diagnostics de vulnérabilité des bâtiments publics	Communes concernées		
		Toutes		
Milieu concerné	Maître (s) d'ouvrage	Programmation	Priorité	Coût € TTC
Brévenne et Turdine	Collectivités publiques	2013-2015	2	14 000

Présentation générale

De nombreux lieux publics (vestiaire du stade de Sainte Foy l'Argentière , complexe sportif et salle des fêtes de l'Arbresle, musée et maison Charlet de la place Sapéon, halte garderie à l'Arbresle, mairie de Sain-Bel etc.) ont déjà subi des inondations de grande ampleur lors des récentes crues (Décembre 2003 et Novembre 2008). La mise en place de diagnostics de vulnérabilité aux inondations devrait permettre de prendre connaissance des préconisations techniques qu'il faudrait mettre en place pour diminuer les dégâts causés à ces bâtiments publics par les inondations.

Descriptif de l'action

Le diagnostic de vulnérabilité doit réunir un maximum d'informations sur l'aléa « inondation » local : niveau maximum dans le bâtiment, pièces touchées, vitesse et mode d'entrée d'eau, modalités d'alerte... Il doit aussi faire le bilan des dégâts que peut subir le bâtiment et les risques que courent ses occupants et le public présent. Enfin, sur cette base, il doit établir une liste de préconisations techniques chiffrées et hiérarchisées.

Les sites pressentis par cette action sont les suivantes :

- Les stades et le centre nautique à Tarare
- Les stades, la maison du Rhône, la Trésorerie, la salle des fêtes, le musée, la maison Charlet, la halte garderie et le centre de secours à l'Arbresle.
- La mairie et la poste à Sain-Bel
- Les vestiaires du stade de Ste Foy l'Argentière

DEVIS ESTIMATIF :

En zone d'aléa fort, il y environ **14 lieux publics** sur le bassin versant.

Le coût d'un diagnostic est estimé à **1000 € TTC** environ.

COÛT TOTAL 14 X 1000 = 14 000 € TTC

Objectifs visés

L'objectif visé est de diminuer significativement les inondations dans les bâtiments publics et de limiter ainsi les dégâts humains et matériels en cas de crues sans entraîner des conséquences négatives sur la propagation des crues à l'aval. L'objectif est de réaliser les diagnostics sur 10 lieux publics au moins.

LISTE DES ENJEUX :

- Connaissance de la vulnérabilité et propositions de réduction sur **14 bâtiments publics en zone de fort aléa**

Plan de financement

Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant € TTC	%
Diagnostics de vulnérabilité des lieux publics	Collectivités publiques	14 000	FPRNM	2 800	20
			MO	11 200	80

Phasage prévisionnel

Début prévu le 01/01/2013 pour 12 mois (1 an), terminé en 2013

Indicateurs d'évaluation

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation des résultats
Diagnostics de vulnérabilités des lieux publics	- Nombre de diagnostics réalisés	- Coût total de l'opération	-% de diagnostics réalisés par rapport à la totalité prévue

Annexe 3 : Liste des échelles installées sur le bassin versant

Communes	Lieux équipés
AVEIZE	pont de la RD633 qui mène à l'institut médical de l'Argentière
SAINTE FOY	pont du stade
SAINT GENIS	buse de M. Basset: <i>seules les plaques seront posées, il n'y a pas nécessité d'installer une échelle</i>
COURZIEU	----- pont sur le Dorieux ----- pont de la Giraudière
BRUSSIEU	pont sur le Cosne (école)
BIBOST	pont de la RD650 sur le Conan
CHEVINAY	----- pont de la Rochette ----- pont confluence Conan Brévenne
EVEUX	pont des Vernays / Martinets
SOURCIEUX	pont hameau les Mines
BESSEY	pont de la voie ferrée sur le Glavaroux
MEYS	pont de la RD71 pont du hameau le "Bessenay"
MONTROMANT	pont du hameau le "Mirton"
SAVIGNY	pont du hameau "la croix de fer"
ANCY	pont du mullin (RD33)
MONTROTTIER	pont aval immédiat confluence CONAN/CURTILLAT
SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET	pont du chemin "chapus" (côte 563) sur le LAFAY
TARARE	----- déversoir barrage de Joux ----- bâtiment AST ----- Stade Léon Masson
L'ARBRESLE	----- Parking Saint-Julien ----- Stade de l'Arbresle ----- Passerelle de la Belle Meunière ----- Pont du Martinon
LOZANNE	Pont SNCF
SAINT ROMAIN	----- Batailly: seuils visuels, pas d'installation prévue ----- Turdine - pont du Thinot / Jonchet
CHATILLON D'AZERGUES	Pont du chemin de Cayenne
FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE	Pont Buvet
PONTCHARRA	----- Pont du centre ----- Passerelle de la Poste ----- Torranchin RD33
SAINT FORGEUX	pont du stade
SAINT MARCEL	Tullin - pont cadre rue des Vignes
AFFOUX	Torranchin - Rochefort Torranchin - Guillien
JOUX	Turdine - pont de la STEP
BULLY	Turdine - pont du gué Fours à Chaux <i>seuls les repères seront installés</i>

Annexe 3: cahier des charges spécifique aux données SIG

CAHIER DES CHARGES SIG

Préambule

Le Syndicat de rivières Brévenne Turdine est commanditaire de nombreuses études de nature et d'ampleur variées sur tout ou partie de son territoire. De ce fait, il collecte un nombre conséquent de données géographiques, vouées à intégrer le SIG du SYRIBT. Une structure interne des données a été soigneusement mise en place et, afin de rendre pérenne cette structure, le SYRIBT a voulu cadrer le rendu d'étude.

La diversité de ses sources de données cartographiques ne doit pas être un obstacle au bon fonctionnement du système d'informations, c'est pourquoi le SYRIBT demande à ce que ce cahier des charges soit **rigoureusement respecté**.

Article1 : Base de données

Le SYRIBT fournit aux chargés d'études ses données référentielles afin d'homogénéiser les tracés de base des études. Il est obligatoire de travailler sur cette base de données. Les polygones peuvent être redécoupés selon les besoins mais en aucun cas le tracé ne doit être modifié.

La liste des couches et leurs métadonnées sont fournies dans :

Dossier « Données à disposition » :

- Dictionnaire des données SYRIBT (tableur excel)
- Tables à dispositions

Article2 : Arborescence des données

Le rendu SIG devra prendre la forme suivante :

TABLES

1-Référentiel

- Autres
- Bassin versant
- BD_ORTHO
- Cadastre
- Cours d'eau
- Limites administratives
- Occupation du sol
- Réseau piétonnier
- Réseau routier
- SCAN 25

2-Données métier

- Agriculture
- Assainissement
- Géomorphologie
- Gestion du risque inondation
- Industries
- Milieux remarquables
- Ouvrages
- Peuplement piscicole et astacicole
- Qualité
- Quantitatif
- Tourisme

...

6-Production cartographique

...

DOCUMENTS

- 1-Cartes indicateurs
- 2-Cartes ponctuelles
- 3-Cartes études
- 4- Cartes observatoires et suivis

EXPORTS

- 1-Cartes indicateurs
- 2-Cartes ponctuelles
- 3-Cartes études
- 4- Cartes observatoires et suivis

2-Données métier

- Agriculture
- Assainissement

- Assainissement collectif
- Assainissement non collectif

Géomorphologie

- Embacles
- Profil en long
- Remblais

- Gestion du risque inondation
- Industries
- Milieux remarquables

- Zones à enjeux
- Zones humides

Ouvrages

- Ponts
- Seuils

- Peuplement piscicole et astacicole
- Qualité

- Qualité hydrobiologique
- Qualité Physicochimique
- Qualité Phytosanitaire

Quantitatif

- Captages
- Plans d'eau
- Rejets
- Retenues collinaires

Tourisme

- Autres
- Entités touristiques
- Equipement récréatifs
- Hébergement
- Paysage et Patrimoine
- Projets Sentiers
- Sentiers

Tables :

Les nouvelles couches devront avoir un nom explicite, contenir la date et la projection :

Exemple : STEP_2010_L93.tab

Si une couche ne correspond à aucun des thèmes définis ci-dessus, créer un dossier « Divers » dans le répertoire Table : Tables/0-Divers. Le SYRIBT se chargera de le définir.

Les couches mises à jour devront être renommées de la même manière que les nouvelles :

Nom_date_projection

Les couches d'objets ne servant qu'à illustrer (flèches, affichette, logo,...) seront répertoriées dans :

Tables/6-Production cartographique

Documents :

Les documents ou Workspace devront être enregistrés en chemin relatif par rapport aux couches de données qu'ils contiennent. D'où l'importance de respecter l'arborescence ci-dessous.

Exports :

Les documents devront être exportés afin de pouvoir accéder directement à une image figée.

Ils auront le même nom que le document dont ils sont issus: « Carte X- Titre de la carte »

Article3 : Projection

La projection légale est le Lambert 93 du système géodésique RGF93. Toutes les couches SIG fournies au syndicat devront adopter cette projection.

Elle est référencée dans Mapinfo10 à :

Systeme Français RGF93 – Méridien de Greenwich (Borne France)

France Lambert-93 (Borne France) (EPSG :2154)

Article 4 : Dictionnaire de données

Un dictionnaire des données a été mis en place au sein du SYRIBT. C'est un tableur excel reprenant la liste des couches SIG du SYRIBT, organisées par thème. Il permet aux chargés d'étude de connaître et de comprendre les données à dispositions au SYRIBT.

Afin de le tenir à jour, il devra être complété pour toute création ou mise à jour de table.

Ce dictionnaire est fourni sous forme numérique dans :

Dossier « Données à disposition » :

- Dictionnaire des données SYRIBT (tableur excel)

Les nouvelles données devront être enregistrées à la suite de l'existant, en rouge pour les distinguer.

Article 5 : Métadonnées

En tant que collectivité territoriale, le SYRIBT doit diffuser un catalogue de métadonnées. Le fichier 0-SAISIE.xls devra être rempli pour chaque nouvelle table concerné par la directive suivant la notice en feuille 2 du tableur. Le SYRIBT se chargera de diffuser ces fiches de métadonnées après validation en interne.